



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

n° 217-18 C

Objet : *RD - Constitution de provisions sur le budget général de Grand Chambéry*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Céline Barniaudy - Michel Dyen

Christophe Richel

Philippe Dubonnet

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de François Blanc à Pierre Hemar - de Frédéric Bret à Jean-Michel Picot - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Christian Gogny à Damien Regairaz - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Pierre Perez à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 3

Emmanuelle Andrevon - Stéphane Bochet - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 20 décembre 2018

délibération n° 217-18 C

objet **RD - Constitution de provisions sur le budget général de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que la mise en œuvre d'une politique de provisionnement répond au principe de prudence exposé dans le plan comptable général et qu'il s'agit d'un mécanisme comptable qui permet de couvrir, notamment, des risques précis mais dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés au préalable.

Il est proposé que la collectivité opte pour le régime des provisions semi-budgétaires permettant de comptabiliser la dépense au compte 6815 (dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement) du chapitre 68 de la section de fonctionnement.

Les risques identifiés sont les suivants :

Objet	Provision proposée
Risque entourant le financement des zones d'activités portées par Chambéry-Grand Lac Economie (déficit de zones)	3 M€
Risque contentieux entourant les certificats d'économies d'énergie	1 M€
Risque contentieux entourant la fiscalité relative à la compétence déchets	1 M€

Considérant que la constitution de provisions n'équivaut en aucun cas à la reconnaissance par Grand Chambéry des sommes prétendument dues indiquées ci-dessus,

Considérant que ces montants seront actualisés chaque année par délibération du Conseil communautaire,

Vu l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances du 4 décembre 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la constitution sur l'exercice 2018 de provisions pour un montant de 5 M€ selon le régime des provisions semi-budgétaires,

Article 2 : **précise** que les provisions constituées seront ajustées chaque année par délibération du Conseil communautaire et répondent à un principe de prudence voulu par la collectivité.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 217-18 C

Objet de l'acte : RD - Constitution de provisions sur le budget général de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21598H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21598H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019